

**ANNEXES AUX
CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENCE**

**CONSEIL EUROPÉEN DE GÖTEBORG
15 ET 16 JUIN 2001**

ANNEXES

Annexe I **Déclaration sur la prévention de la prolifération des missiles balistiques... Page 2**

Annexe II **Déclaration sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine Page 3**

Annexe III **Documents présentés au Conseil européen de Göteborg Page 4**

**DÉCLARATION SUR LA PRÉVENTION DE LA PROLIFÉRATION
DES MISSILES BALISTIQUES**

Le renforcement des normes internationales et des instruments politiques pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est de première importance pour l'Union européenne. Nous nous engageons à contribuer à la réalisation de cet objectif. Nous soulignons la nécessité d'appliquer avec rigueur nos contrôles nationaux des exportations et de renforcer les régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations.

Pour ce qui concerne le défi particulier que pose la prolifération des missiles balistiques, nous estimons que cet engagement doit être complété par une approche globale et multilatérale, conformément aux conclusions du Conseil "Affaires générales" du 14 mai 2001.

Nous sommes d'avis que l'Union européenne, qui est attachée au renforcement des instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, doit jouer un rôle de premier plan en contribuant à ces efforts.

Nous invitons le Conseil à adopter sans tarder une position commune sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques, fondée sur l'universalisation du code de conduite international proposé par les membres du RCTM. Cette initiative pourrait conduire, en temps voulu, à la convocation d'une conférence internationale.

Cette initiative sera menée dans une transparence totale avec les principaux partenaires de l'Union européenne.

DÉCLARATION SUR L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Notre discussion a porté sur la situation actuelle dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Le Haut représentant pour la PESC nous a fait un compte rendu de la dernière visite qu'il a effectuée à Skopje avec le Secrétaire général de l'OTAN. Nous rendons hommage à M. SOLANA pour son action décisive dans la crise actuelle et nous nous félicitons de la coopération avec l'OTAN et les États-Unis.

Nous rappelons que nous sommes fermement attachés à l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues dans la région ainsi qu'à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, État multi-ethnique unique.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de trouver une solution politique à la crise, ce qui suppose:

- l'ouverture d'un véritable dialogue couvrant toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, y compris les questions d'ordre constitutionnel. Nous nous félicitons de la volonté manifestée par le Président Trajkovski et le gouvernement d'unité nationale d'agir en ce sens. Nous leur demandons instamment de réaliser dès à présent des progrès tangibles et attendons avec intérêt le rapport que le premier ministre, M. Georgievski, présentera au Conseil "Affaires générales" le 25 juin;
- l'instauration d'une paix durable. Il est impératif de maintenir le cessez-le-feu. Nous condamnons résolument tout recours à la violence. Le plan de désarmement qui a été établi par le Président Trajkovski et adopté par le gouvernement constitue une bonne base permettant d'avancer sur cette voie. Nous lançons un appel à toutes les forces démocratiques de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, aux pays voisins et à la communauté internationale pour qu'ils s'unissent contre l'extrémisme.

Des mesures devront être prises sans tarder pour consolider le cessez-le-feu.

Nous déclarons que l'Union européenne est prête à mettre à profit les progrès réalisés dans le cadre des pourparlers en cours et à œuvrer encore à la facilitation du dialogue politique dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Dans ce contexte, nous sommes convenus de nommer, pour une durée limitée, un représentant de l'UE résidant à Skopje, qui agira sous l'autorité du Haut représentant. L'UE continuera d'agir en étroite coopération avec l'OTAN ainsi qu'avec les principaux partenaires et organisations concernés. Nous invitons le Conseil à prendre les mesures appropriées.

La réalisation d'un accord sur des réformes de fond, dans le cadre du dialogue politique, créera les conditions permettant à l'UE d'apporter une assistance complémentaire à l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Nous réaffirmons la détermination de l'UE à assumer ses responsabilités. Avec nos principaux partenaires, nous œuvrerons en faveur de la stabilité, du développement démocratique et de la prospérité dans la région, notamment par le biais du processus de stabilisation et d'association et du Pacte de stabilité.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL EUROPÉEN DE GÖTEBORG

- Rapport de la présidence relatif au débat sur l'avenir de l'Union européenne
(9520/01 + COR 1)
- Préparer le Conseil à l'élargissement
(9518/01 + ADD 1 REV 1)
- Communication de la Commission: Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable
(9175/01)
- Projet de rapport du Conseil (Affaires générales) sur l'intégration de l'environnement dans les politiques extérieures du ressort du Conseil "Affaires générales"
(7791/01 + COR 1)
- Rapport du Conseil (Marché intérieur, Consommateurs, Tourisme): Stratégie en vue de l'intégration de la protection de l'environnement et du développement durable dans la politique du marché intérieur
(8970/01)
- Conclusions du Conseil (Agriculture) sur l'intégration des exigences environnementales et du développement durable dans la politique agricole commune
(8486/01)
- Conclusions du Conseil (Pêche) sur l'intégration des exigences environnementales et du développement durable dans la politique commune de la pêche
(7885/01 + COR 1(sv))
- Résolution du Conseil (Transport) sur le suivi des sommets de Cardiff et de Helsinki sur l'intégration des questions d'environnement et de développement durable dans la politique des transports
(7329/01)
- Conclusions du Conseil (Énergie/Industrie) sur une stratégie pour l'intégration du développement durable dans la politique d'entreprise de l'Union européenne
(8328/01)
- Résolution du Conseil (Énergie/Industrie) relative à l'intégration des questions d'environnement et de développement durable dans la politique énergétique
(8490/01)

- Conclusions du Conseil (Développement) concernant une stratégie d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique de coopération économique et de coopération au développement de la Communauté en vue de promouvoir le développement durable
(8971/01)
- Recommandation du Conseil du 15 juin 2001 sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté
(9326/01)
- Rapport de la présidence sur tous les éléments du paquet fiscal (établi en étroite collaboration avec les services de la Commission)
(9548/01)
- Rapport du Comité de la protection sociale sur la viabilité des pensions
(8792/01+ ADD 1)
- Rapport de la présidence sur la politique européenne en matière de sécurité et de défense
(9526/1/01 REV 1 + REV 2 (de))
- Programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents
(9537/1/01 REV 1 + COR 1 (fi))
- Conclusions du Conseil (Affaires générales) sur la coopération UE-ONU en matière de prévention des conflits et de gestion des crises
(9528/2/01 REV 2)
- Rapport du Haut représentant et de la Commission sur les possibilités qu'a l'Union européenne de jouer un rôle accru pour une reprise du processus de paix
- Rapport complet de la présidence et de la Commission sur les politiques relatives à la dimension septentrionale
(9804/01)
- Rapport du Conseil (Affaires générales) sur la mise en œuvre de la Stratégie commune à l'égard de la région méditerranéenne
(9124/01)
- Rapport du Conseil (Affaires générales) sur la mise en œuvre de la stratégie commune à l'égard de la Russie
(9805/01)
- Rapport du Conseil (Affaires générales) sur l'examen du processus de stabilisation et d'association
(9765/01)
- Rapport de la présidence sur les régions ultrapériphériques: État des travaux
(9815/01)